



UNE PREMIÈRE VICTOIRE EN PRÉFECTURE

Une délégation ALLIANCE PATS a été reçue par Monsieur MICHAUD Secrétaire Général de la Préfecture 42 afin d'aborder plusieurs sujets.

> Frais de repas des agents publics mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Sur la base du décret n-2920-404 du 7 avril 2020, la délégation a demandé le remboursement des frais de repas engagés par des agents ayant rempli les critères cumulatifs pendant la période d'urgence sanitaire.

Réponse du SG : cette prise en charge ne couvrait que la période allant jusqu'au 11 mai dernier délai, selon les dispositions prises par une note de service interne à la préfecture.

Alliance PN PATS ne peut pas se contenter de cette réponse.

Nous avons immédiatement saisi la DRH et avons exigé la prise en charge de ces frais.



APN PATS obtient satisfaction et les agents concernés seront rétablis dans leurs droits

Alliance PATS a également évoqué :

- > Le Télétravail en demandant que les agents soient dotés de moyens supplémentaires notamment en terme de matériel (postes NOEMI et téléphones portables professionnels) y compris dans les sous préfectures du département.
- > Sécurité : Alliance a demandé qu'au regard du contexte, la sécurité d'accès aux locaux soit renforcée.
- > Des dossiers individuels ont également été abordés



ALLIANCE
POLICE NATIONALE

PATS



RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE